

Octobre 2024

INTERVENTION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame / Monsieur le Président,

Chers administrateurs,

Chaque année, notre conseil d'administration se penche sur la révision des loyers de notre parc, en fonction de l'indice de révision des loyers fixé par l'INSEE. Cette année, vous nous proposez d'adopter une augmentation des loyers pour les locataires.

Au vu de la situation actuelle pour les locataires, en particulier depuis la flambée des prix dans les supermarchés dû à l'inflation et à l'augmentation des tarifs de l'énergies (gaz et électricité), l'UNLI demande que les bailleurs sociaux n'appliquent pas d'augmentation de loyer pour l'année 2025.

D'ailleurs, l'UNLI a effectué cette même demande de geler les loyers auprès de la nouvelle Ministre du Logement ainsi que chez les autres bailleurs où nous comptons des administrateurs depuis les dernières élections.

Nous connaissons la situation financière des bailleurs sociaux, mais, cette mesure permettrait de ne pas mettre en danger la situation des locataires du secteur social qui est déjà en grande difficulté.

En conséquence, en ma qualité de porte-parole des locataires, je demande, au nom de l'UNLI que je représente, à notre conseil, réuni ce jour, de geler les loyers de nos locataires pour l'année 2025.